



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

football

Question écrite n° 29959

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois rappelle à M. le ministre de la défense que l'agression odieuse commise par des hooligans allemands sur la personne du gendarme Daniel Nivel durant la Coupe du monde de football a suscité un formidable élan de solidarité à travers toute l'Europe, notamment en Allemagne, et que de nombreuses collectes ont été et sont encore organisées en faveur de la victime et de sa famille. Or une information en provenance d'Allemagne fait état du blocage, par l'armée française, des sommes recueillies, lesquelles seraient versées finalement non pas à leur destinataire mais à une fondation créée à cet effet pour « lutter contre la violence dans le sport ». Il lui demande à cet égard s'il peut infirmer cette rumeur et préciser dans quel délai les dons collectés seront mis à la disposition du gendarme Nivel, selon la volonté généreuse des nombreux donateurs.

Texte de la réponse

A la suite des événements qui se sont produits à Lens le 21 juin 1998, au cours desquels l'adjudant Daniel Nivel a été grièvement blessé par des supporters allemands, un immense élan de solidarité s'est créé en sa faveur en France et en Allemagne. De nombreux dons par chèques ont été envoyés directement au domicile de l'intéressé ou remis à sa hiérarchie. Tous les chèques ont été déposés sur un compte privé unique utilisé à la convenance de la famille de ce gendarme. Par ailleurs, M. et Mme Nivel ont l'intention d'effectuer un don aux oeuvres sociales de la gendarmerie avec les bénéficiaires réalisés lors du match de bienfaisance qui s'est déroulé le 20 septembre 1998 à Kehl en Allemagne, et qui leur seront versés prochainement. La fédération allemande de football a pris l'initiative de proposer la création d'une fondation pour lutter contre la violence dans le sport. L'acte officiel de création de cette fondation devrait être signé en juin ou juillet 1999 à Paris. A la demande du président de la fédération allemande de football, l'adjudant Nivel a autorisé que cette fondation porte son nom. Il convient donc de distinguer les sommes versées à la fondation des dons adressés personnellement et nominativement à l'adjudant Nivel, pour lesquels aucun blocage n'a été effectué. Le ministère de la défense n'a pas connaissance des dons destinés à la fondation et estime ne pas avoir à s'immiscer dans cette affaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29959

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1999, page 2919

Réponse publiée le : 28 juin 1999, page 3966